

N° 07

Séance du 14 septembre 2021

OBJET :
**RAPPORT ANNUEL
SUR LA QUALITÉ ET
LE PRIX DU
SERVICE
ASSAINISSEMENT
2020**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 07 septembre 2021 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le mardi 14 septembre, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Lyliane BEYNEL, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Roland BOST, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Annick BRUNEL, David BUISSON, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, Simone CHRISTIN-LAFOND, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Bertrand DAVAL, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Jean Maxence DEMONCHY, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, Olivier GAULIN, André GAY, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Martine GRIVILLERS, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Christophe POCHON, Frédéric PUGNET, Pascal ROCHE, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Christiane BRUN-JARRY par Bruno LOUBATIERE, EVELYNE CHOUVIER par David MURE, Colette FERRAND par Pierre BARTHELEMY, Sylvie GENE BRIER par Alain DUMOULIN, Serge GRANJON par Jean-Yves FAURE, Michel JASLEIRE par Delphine IMBERT, Monique REY par Agnès GUITAY, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

Pouvoirs : Sylvie BONNET à Thierry HAREUX, Stéphanie BOUCHARD à David BUISSON, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Martine CHARLES à Marcelle DJOUHARA, Pierre CONTRINO à Olivier GAULIN, Béatrice DAUPHIN à Pascale PELOUX, Géraldine DERGELET à Catherine DOUBLET, Flora GAUTIER à Jean-Baptiste CHOSSY,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20210914-20210914_CC_D07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2021



Gilbert LORENZI à Alain LAURENDON, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Nicole PINEY à Yves MARTIN, Ghyslaine POYET à Nathalie LE GALL, Carole TAVITIAN à François MATHEVET

Absents excusés : Christian CASSULO, Alain LIMOUSIN, Gérard PEYCELON, Denis TAMAIN

Secrétaire de séance : GUIOTTO Alféo

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	111
Nombre de membres suppléés	9
Nombre de pouvoirs :	13
Nombre de membres absents non représentés :	4
Nombre de votants :	124

Vu le code général des collectivités territoriales et en particulier son article L 224-5,

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et sa compétence en matière d'assainissement,

Considérant que dans le cadre de la compétence assainissement et du suivi annuel d'exploitation, il y a lieu de réaliser un rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement (RPQS) pour l'année 2020 (assainissement collectif et non collectif).

Ce RPQS (rapport sur le prix et la qualité du service) imposé aux collectivités par la loi Barnier du 2 février 1995, permet de faire une synthèse de l'année écoulée afin de mieux connaître les données de l'ensemble du patrimoine de l'assainissement. Ce rapport traite des données techniques (linéaires de réseaux, stations, traitement, etc...) mais également de données financières.

- Assainissement collectif :

Sur l'ensemble du territoire de Loire Forez, le réseau d'assainissement représente environ 2 500 kilomètres (unitaire, séparatif et eaux pluviales) et dessert environ 46 000 branchements (données mises à jour suite aux repérages de l'étude diagnostique en cours)

Pour l'épuration, Loire Forez dispose de 163 unités de traitement des eaux usées. 3 communes sont traitées hors du territoire communautaire (Boisset-lès-Montrond, Bonson et Saint-Just Saint-Rambert).

Le tarif payé par chaque usager du service est de :

- o part fixe : 40 € HT
- o part variable : 1,80 € HT/m³

Les usagers de certaines communes n'ont pas encore ces tarifs car la période de lissage se termine en 2022.

En 2020, ce sont 13,88 kilomètres de réseaux qui ont été renouvelés et/ou créés et plus de 10 millions d'euros de travaux ont été réalisés ce qui constitue un programme ambitieux.

Concernant l'exploitation, le service poursuit ses opérations de maintenance régulière sur les 130 postes de relevage et sur les 163 stations. Ce secteur d'activité est un élément clé de la qualité du service et permet d'avoir une réactivité en cas d'urgence.

L'activité du service concerne aussi bien les contrôles de conformité électrique que l'entretien d'espaces verts et de nombreux bilans 24h afin de contrôler la qualité des eaux brutes et des eaux traitées sur les stations d'épuration.

Par ailleurs, plus de 1000 industriels ont été identifiés avec rejets à contrôler (54 autorisations de rejet à jour sont en place sur le territoire).

Autres données d'activité :

- 823 Interventions réseaux (bouchage, casse réseau, odeurs, dératisation, suivi travaux branchement)
- 1314 autorisations d'urbanisme traitées
- 392 demandes de branchement
- 5045 déclarations d'intention de commencement de travaux et déclarations de travaux traitées.
- 245 bilans 24h dont 7 non-conformités
- 55 bassins de rétention d'eaux pluviales

D'un point de vue financier :

- Recettes de fonctionnement : 10 692 694 € HT
- Dépenses de fonctionnement : 10 105 832 € HT
- Recettes d'investissement : 13 636 923 € HT
- Dépenses d'investissement : 14 553 040 € HT

L'encours de la dette au 31 décembre 2020 s'élève à 34 192 636 € HT.

- Assainissement non collectif :

Le territoire de Loire Forez agglomération compte environ 9 500 installations autonomes. L'objectif du service public d'assainissement non collectif (SPANC) est de protéger et préserver l'environnement, les cours d'eau et les ressources en eau potable. Il a pour mission de vérifier la conformité et le bon fonctionnement de l'ouvrage et détecter des pollutions éventuelles (pollution en milieu naturel ou problème de salubrité publique), de communiquer auprès des administrés lors des contrôles et d'apporter une aide et une expertise technique sur l'ensemble du territoire.

Le montant des redevances assainissement non collectif restent inchangés pour l'année 2020.

498 dossiers ont été instruits en 2020, avec ou sans permis de construire, répartis de la façon suivante :

- ↳ 153 demandes d'urbanisme
 - 27 demandes préalables
 - 97 permis de construire
 - 20 certificats d'urbanisme
- ↳ 178 contrôles de fonctionnement et 180 contrôles pour ventes
- ↳ 83 contrôles de conception et d'implantation
- ↳ 84 contrôles de réalisation

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir prendre acte du rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif et non collectif 2020.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire :

- prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif et non collectif pour l'année 2020

Le Président

Christophe BAZILE

Le Président,

- certifie que le présent acte est exécutoire en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT, transmis en sous-préfecture
- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication

*Pour le Président, par délégation,
Virginie AULAS,
directrice générale des services*